MAIRIE DE La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon.

Du vingt cinq Juillet mil huit cent soixante-onze, à heure

ACTE DE MARIAGE DE François Victorin Reisoulet

âgé de vingt cinq ans, né à La garde département de Var, le cinq du mois d'avril mil huit cent quarante huit profession de Coiffeur domicilié à La garde département de var fils majeur de Jean François Reisoulet profession de cultivateur domicilié à La garde département de var et de Victorine Angélique Justine Joure

N° 5.

Et de Victorine Angélique Justine Joure

âgée de vingt trois ans, née à La Garde département de var, le quatorze du mois d'avril mil huit cent quarante huit profession d'aucune domiciliée à La garde département de var fille majeure de Jean Louis Marius Joure profession de Jardinier domicilié à La garde département de var et de Madeleine Anne Graff son épouse sans profession, domiciliée au dit La garde (var) le père et la mère le présent et Consentant d'autre part.

Mariage de Reisoulet et Joure

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous sans opposition les dimanches Neuf et Seize Juillet courant, dûment affichées pendant le délai voulu par la loi.

2° Par l'acte de naissance du futur époux

3° Par l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse

4° Par l'acte de décès du père du futur époux

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du du mois d mil huit cent soixante- par devant Me notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Victorine Angélique Justine Joure et l'autre François Victorin Reisoulet.

Le tout en présence de Lauges Jean Joseph Eugène domicilié à La Garde département du var âgé de quarante neuf ans profession de Marchand doreur, oncle de la future épouse ;

De Jorbert Augustin domicilié à La garde département du var âgé de quarante quatre ans profession de Jardinier commis aux vivres en retraite, oncle de la future épouse ;

De Reisoulet François domicilié à Toulon département du var âgé de cinquante deux ans profession de Coiffeur oncle du futur époux

Et de Madeleine Pierre domicilié à La garde département du var âgé de cinquante cinq ans profession de Marbrier en retraite, non parent ni alliés des futurs époux

Après quoi, Me Joseph Pellegrin, Adjoint délégué par M. le Maire de la Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, la future, le père de la future et les quatre témoins, le père et la mère du futur et de la mère de la future qui ont déclaré ne le savoir de ce faire par nous requis.

Victorin Reisoulet — Lauges — Jorbert — Joure — Joure — Reisoulet — Manucci — Pellegrin